

Midi Libre
LODEVE; MONTPELLIER
Mardi 27 octobre 2015

Pas de réinscription pour l'étudiant lillois

G. T.

Le tribunal administratif a rejeté le recours examiné mercredi. Jordan Vasseur ne pourra pas poursuivre ses études à Montpellier. En tout cas pas cette année. Le recours, déposé par cet étudiant lillois qui s'était vu refuser son transfert dans une même filière à l'Université Montpellier III, a été rejeté par le juge des référés du tribunal administratif. « *Le magistrat a estimé que l'urgence de la situation n'était pas caractérisée parce que l'étudiant était inscrit à Lille. C'est un peu ridicule puisqu'il habite déjà à Montpellier* », regrette Me Solène Passet. L'avocate de l'étudiant estime que, « *sur le fond, il n'y aura pas de difficulté à gagner* » mais il faudra attendre, pour cela, l'examen du dossier sur le fond soit dans un délai entre douze et quinze mois. Une situation « précaire » Selon le Scum - syndicat de combat universitaire de Montpellier, de la mouvance libertaire - qui soutenait Jordan Vasseur, la position de l'UM III empêche « *ainsi un jeune d'accéder à l'université et aux revenus auxquels il a droit ce qui le maintiendra dans une situation des plus précaires jusqu'au jugement de l'affaire* ». Dans le second dossier examiné mercredi dernier, le juge a, à l'inverse, fait droit à la demande d'une autre étudiante, dont l'entrée en master 2 de psychologie lui avait été refusée. Cette quadragénaire, mère de trois enfants, ne comprenait pas pourquoi l'UM III n'avait pas accepté son inscription après l'obtention sans difficultés des deux semestres de master 1. Un dossier analogue à celui d'une autre étudiante, refusée en master 2 d'information communication et qui avait obtenu son inscription par le biais du tribunal. Une décision contestée devant le Conseil d'État par l'Université Paul-Valéry.

G. T. © **2015 Midi Libre. Tous droits réservés.**